

# Cinq mineures coupables d'une agression

Mardi, le tribunal pour enfants du Havre a reconnu coupables cinq mineures qui avaient filmé leur agression sur une lycéenne.

Les images avaient largement circulé sur les réseaux sociaux. Celles de l'agression, le 9 janvier dernier, d'une jeune fille, prise à partie à la sortie de son lycée, sur les hauteurs du Havre. Insultée, frappée, elle avait été contrainte de se dénuder en pleine rue par un groupe de jeunes filles qui avaient filmé et diffusé les actes de violence sur les réseaux sociaux.

L'adolescente avait porté plainte, malgré les menaces de représailles. Mardi, elle n'était pas présente à l'audience devant le tribunal pour enfants du Havre, mais représentée par sa mère.

Une audience de près de dix heures

Sur le banc des prévenues, les cinq mineures étaient venues avec mères et éducateurs. L'audience à huis clos aura duré près de dix heures, durant laquelle les vidéos ont été visionnées et chaque prévenue entendue.

À son terme, vers minuit, elles ont toutes été reconnues coupables de « violence en réunion, menaces avec ordre de remplir une condition » et « captation et diffusion d'images portant atteinte à l'intégrité physique », des faits aussi qualifiés d'« happy slapping » (agression filmée). Le tribunal a toutefois requalifié le caractère pornographique des images, pour ne garder que l'atteinte à l'intégrité physique de la victime.

Le prononcé de la peine a été renvoyé aux audiences de sanction prévues entre le 5 et le 17 septembre. D'ici là, quatre mineures sont soumises aux mêmes mesures judiciaires prononcées en janvier par le parquet, à savoir le contrôle judiciaire avec plusieurs restrictions : l'interdiction de sortir du territoire de Seine-Maritime, le respect d'un couvre-feu, l'interdiction d'entrer en contact avec la victime et les coauteurs et le respect d'un placement éducatif. La cinquième est à nouveau placée en centre éducatif fermé. Le tribunal a ajouté deux modules dits de réparation et d'insertion.

Parmi elles, certaines sont également suspectées d'avoir frappé, la veille de cette agression, le 8 février, une autre adolescente de 14 ans. L'affaire sera jugée ultérieurement.

Nathalie DESSE.